

ATELIER DE PROJETS / BOURSE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT

Règlement

1 OBJET

Dans le cadre des J.C.C, il a été institué en 1992, une «bourse d'aide au développement» pour des projets africains et arabes. Les organisateurs des J.C.C entendent ainsi contribuer à la promotion et au développement de projets d'auteurs africains et arabes et apporter par là même leur soutien à la profession cinématographique du Sud.

2 DATE

La ou les Bourses d'aide au développement de Carthage seront attribuées à l'issue des travaux conduits dans le cadre des J.C.C, selon les conditions ci-après.

3 CANDIDATS

Sont appelés à présenter leur(s) projets (s) les scénaristes ou réalisateurs originaires d'un Etat Africain ou Arabe.

4 PRE-SELECTION

Le comité de sélection de l'Atelier de Projets de Carthage retiendra, sur l'ensemble des dossiers proposés, 10 à 12 projets de long-métrages de fiction. Ces projets sélectionnés seront ensuite présentés et examinés dans les conditions prévues à l'article 7. Les projets tunisiens seront examinés par un comité indépendant nommé par le Ministère de la culture. Ce comité désignera le ou les projets qui participeront à l'atelier de projets.

L'atelier de projets est ouvert à deux (2) projets au maximum par pays. Un seul auteur ne peut participer avec deux projets.

5 SOUMISSION DES PROJETS

a) Pre-sélection :

Les réalisateurs ou auteurs désirant concourir pour la Bourse d'aide de Carthage devront fournir pour chaque projet un dossier en français ainsi constitué pour la pre-sélection:

- * Le formulaire d'inscription dûment rempli,*
- * Un synopsis du film*
- * Un scénario*
- * Un résumé en cinq lignes.*
- * Une note d'intention de l'auteur*
- * Une biographique courte de l'auteur accompagné d'une photo*
- * Un plan de financement prévisionnel précisant les partenaires acquis ou intéressés,*
- * Un DVD d'un film antérieurement réalisé.*

Seuls les dossiers complets seront examinés à la pre-sélection

b) Sélection :

Les représentants des projets sélectionnés, dûment avisés par le Festival, pourront être amenés à fournir les pièces suivantes:

- * Une traduction du synopsis du film (1 à 2 pages) en anglais*
- * Une traduction du scénario en anglais*
- * Leur scénario en 7 exemplaires par la poste*

c) Divers

Ne pourront concourir les projets ayant déjà obtenu soit :

- Une aide à la production : subvention, avance sur recette, encouragement à la production...*
- Une aide au développement ou à l'écriture émanant d'une des institutions donatrices lors de l'Atelier de Projets de la session en cours ou du Ministère tunisien de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine.*

Les dossiers devront être expédiés à l'adresse suivante :

ATELIER DE PROJETS
C / O NOMADIS IMAGES
11 rue Mami, 2070 LA MARSA - TUNISIE

6 DATE LIMITE DE SOUMISSION

La date limite de soumission des dossiers au Comité d'Organisation de l'atelier de projets et est fixée au 15 août 2010.

7 EXAMEN ET DEROULEMENT

Pour l'examen des projets, le Comité d'Organisation réunira un jury international de personnalités reconnues du cinéma et de l'audiovisuel et réputés pour leur action en direction du cinéma d'auteur et des cinémas africains et arabes.

Les projets sélectionnés seront portés à la connaissance du jury international un mois avant les débats et seront examinés et discutés pendant le festival.

Les réalisateurs / auteurs de ces projets seront appelés à soutenir leur dossier devant le jury. Il est entendu que le Festival prendra à sa charge le séjour et le voyage d'une personne par projet pour la présentation et le soutien de celui-ci.

A l'issue de ces consultations, le jury distinguera entre trois ou quatre de ces projets.

Les noms des lauréats seront annoncés à l'occasion du Palmarès des Journées Cinématographiques de Carthage.

Les projets lauréats bénéficieront d'une bourse d'aide au développement qui sera attribuée à l'auteur.

Tous les projets participant à l'atelier de projets seront automatiquement inscrits au Producers' network sauf directive contraire des porteurs de projets.

8 CONTRE- PARTIE

Les auteurs des projets ayant obtenu une bourse de l'Atelier de Projets, s'engagent à faire figurer au générique du film terminé et sur tout document promotionnel la mention suivante : 'Ce film a bénéficié de l'Aide de l'Atelier Des Projets, Carthage (ou JCC) 2010'.

9 GENERALITES

Le présent règlement est rédigé en français et en anglais. En cas de contestation sur l'interprétation du texte, seule la version française fera foi.

L'organisation des Journées Cinématographiques de Carthage se réserve le droit de prendre toute décision relative à des questions non prévues par le présent règlement. L'organisation des Journées Cinématographiques de Carthage pourra notamment, pour des motifs présentant un caractère de gravité dont l'importance sera souverainement appréciée par elle, annuler, retarder, écourter, interrompre le déroulement de la Bourse d'aide, sans recours possible.

Les demandes de participation à la Bourse d'aide au développement des Journées Cinématographiques de Carthage impliquent l'acceptation inconditionnelle du présent règlement. Le tribunal civil de Tunis est seul compétent en cas de litige.